

À PANTIN le 30 octobre 2020,

Audioconférence du 30 octobre 2020
Organisations Syndicales / Direction

Vos représentants ont été invités par la Direction à une audioconférence covid.

Elle était particulièrement bienvenue dans l'avalanche des différents niveaux de communication (présidence, gouvernement, fonction publique d'état, secrétariat général cabinet du DG... un maquis d'apport de précisions dans lequel il est aisé de se perdre.

Le Directeur a rappelé les impératifs liés à ce nouveau confinement :

- La DGFIP n'est pas en plan de continuation d'activité et les services publics restent ouverts.
- Nous devons continuer à assurer l'ensemble de nos missions.
- L'activité de la DVNI doit se poursuivre, il n'y a pas de suspension des contrôles ni des délais.

Le télétravail

Les consignes pour la fonction publique en matière de télétravail (cf circulaire d'Amélie de Montchalin) et relayées par le secrétariat général sont claires. C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques a dénoncé l'attitude de certains chefs de services de la DVNI qui veulent obliger tous leurs agents à venir au moins une fois par semaine.

En effet, le télétravail cinq jours par semaine est à privilégier là où c'est possible. Pour nécessité de service le présentiel peut être accordé ponctuellement .

La DVNI est une Direction qui peut le plus avoir recours au télétravail – par la nature de ses missions et par son matériel informatique adapté au télétravail (beaucoup d'agents disposent de VPN et de PC portables).

Dès lors, nous avons eu un échange courtois mais vif à propos de l'anormalité de certaines situations en matière de télétravail.

le Directeur a rappelé les trois conditions qui lui semblent nécessaires pour télétravailler :

- les tâches doivent être télétravaillables,
- l'agent doit être suffisamment autonome (les jeunes vérificateurs ne le seraient pas),
- l'agent doit être doté de matériels adaptés.

La Direction impose ainsi un jour de présence aux « JAPA » et deux aux chefs de service.

Interrogée sur les motifs de cette exigence de présence, la direction a répondu que seule la présence physique permettait de maintenir le lien avec les jeunes agents qui pourront retrouver un collectif de travail (lequel ?) et se voir confier la lecture de dossiers (vraiment ?). Quant au chef de service, la présence physique devrait favoriser les échanges pour une programmation de qualité (à quoi sert la visioconférence ?).

La grande majorité des agents de la DVNI travaille à distance à l'instar de ses interlocuteurs qui sont aussi en télétravail obligatoire. Solidaires Finances Publiques s'est opposé à une présence sans lien avec une nécessité de service, quel que soit le grade. Les agents en brigade sont nomades, équipés pour le télétravail et nul ne doit être obligé de se rendre au bureau « *par principe* ».

En effet, nous accueillons sur rendez-vous. La très large majorité de nos tâches sont télétravaillables. Nous disposons d'outils pour poursuivre nos missions : visioconférence et accès à distance.

Solidaires Finances Publiques soutient que la DVNI doit respecter les termes de la circulaire : « *les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine* ». L'instauration d'une rotation des effectifs pour maintenir des permanences est **inutile** car pouvant être exercées à distance sur pôles, brigades et service de direction.

Nous sommes aussi conscients que plusieurs services ont des tâches difficilement ou non télétravaillables (accueil, services techniques, PRL, bureau d'ordre...). Dans ce cas, l'activité doit être concentrée afin de limiter au minimum la présence des agents concernés.

Beaucoup de choses nous sont imposées et pour répondre aux situations particulières de nos collègues, nous insisterons également sur la prévention des risques psycho-sociaux auxquels la DGFIP employeur doit aussi répondre.

Les agents qui se verraient refuser le télétravail et imposer un travail en présentiel par leur chef de service auront une possibilité de recours. Vos représentants Solidaires Finances Publiques sont là pour vous conseiller et vous assister.

Il est à nouveau demandé aux agents de servir SIRHIUS pour préciser leur position administrative.

D'après nous, **les statistiques ont bon dos** et participent encore et toujours à ce sentiment croissant qu'ont les équipes de la DVNI de courir pour leurs missions avec des poids, toujours plus lourds, de tâches inutiles, chronophages. Elles marquent le manque de confiance qu'on leur accorde.

Les ASA

Le régime des ASA est plus restrictif. Il concerne les personnes vulnérables ne pouvant pas télétravailler et, de manière temporaire, les agents sans moyen de télétravail qui seraient cas contact ou devraient assurer la garde d'enfants dont l'établissement est temporairement fermé et en l'absence de toute solution alternative.

Solidaires Finances Publiques revendique un élargissement des ASA :

- Aux agents dont les tâches sont télétravaillables, mais qui ne sont pas équipés du matériel informatique leur permettant de télétravailler. En effet, la DGFIP n'a pas pu fournir de matériels informatiques supplémentaires (la centralisation de nos achats par l'UGAP nous empêche d'être livré de commandes réalisées il y a des mois).
- Aux agents en contact avec un personne vulnérable ou aidante.
- Et enfin aux collègues qui participent à des missions d'intérêt général (croix rouge, protection civile, association d'aide et de soutien). ce dernier point qui avait été refusé par Olivier Dussopt au niveau fonction publique au mois de mars lors de la mise en place des réserves civiles.

Questions-réponses métiers de la direction

- Les premières interventions en visioconférence sont déconseillées. Elles doivent donc être reportées au-delà des 4 semaines de confinement si l'intervention sur place n'est pas possible. De manière générale, les interventions sur sites doivent être effectuées en accord avec les sociétés.
- Les signatures pour ordre des pièces de procédure sont possibles.
- Les tribunaux sont ouverts et la production des mémoires doit suivre le calendrier des procédures.
- Les travaux de programmation ont commencé et mobilisent l'animation.
- Les commissions nationales se tiennent.
- Les interlocutions et recours hiérarchiques même s'ils sont adaptables, se tiendront.
- L'ensemble des activités de la Formation Professionnelle basculera en distanciel. Les réunions en présentiel de plus de six personnes sont désormais prohibées.
- Le RIE restera ouvert dans les mêmes conditions qu'actuellement (et pour la direction c'est mieux que rien... Nous ne sommes pas certains que les agents partagent cette opinion).
- L'utilisation du nouveau service de visioconférence « GoToMeeting » sera possible (cinq licences d'utilisation sont en cours de commande mais bloquées à cause des défaillances de la procédure de commandes publiques centralisées).